

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification

Intitulé

Assistant réalisateur de cinéma d'animation

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ecole des Métiers du Cinéma d'Animation (EMCA)	Directeur de l'EMCA, Directeur de l'EMCA

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ayant reçu une formation à tous les niveaux de la chaîne de fabrication d'un film d'animation et dotés d'une bonne expérience professionnelle, les assistants réalisateurs de cinéma d'animation sont des généralistes qui ont développé une maîtrise centrée sur le traitement des problématiques rencontrées lors de la réalisation d'un film ou d'une série.

Selon la taille et la nature de l'activité du studio qui les emploie, la fonction se spécialise et la mission peut être orientée sur une réalisation en 2D, en 3D ou en volume, sur la pré-production, la fabrication, ou la coordination de l'ensemble des sites en activité sur un seul produit (film ou série).

Les principales activités exercées sont les suivantes :

En pré-production (2D, 3D ou volume) ils supervisent la conception de la charte graphique, le découpage cinématographique, la mise en place des plans en 2D ou en 3D.

Ils coordonnent et valident chaque étape de préparation à la mise en production, en apportant des solutions appropriées.

En production (2D, 3D ou volume), ils supervisent les équipes et la fabrication du film à chaque étape. Ils assistent le réalisateur et conseillent et coordonnent le travail de l'ensemble des techniciens en charge de la fabrication : décorateurs, animateurs, infographistes, techniciens des effets spéciaux.

En coordination de la production, ils coordonnent les équipes, supervisent, organisent et planifient la fabrication sur les différents sites (souvent distants). Ils valident ou retournent les plans à chaque étape, ils s'assurent de l'homogénéité du travail rendu, ils rencontrent et conseillent les responsables de sites ou les superviseurs sur place, ils leur apportent des solutions techniques et artistiques, ils établissent des rapports réguliers au réalisateur et au producteur.

Le titulaire de la certification détient les compétences et capacités ci-après : 1. Connaissances générales ou techniques :

Maîtrise des étapes de pré-production et de fabrication (conception, découpage, mise en place, animation, couleurs, textures, effets)

2. Savoirs méthodologiques : gestion des équipes, organisation du travail, gestion des plannings de production, classement, mise à jour, report au réalisateur et au producteur.

3. Maîtrise des techniques spécifiques 2D, 3D ou volume :
- maîtrise des techniques de dessin
 - maîtrise des techniques d'animation 2D et/ou 3D
 - maîtrise des outils et logiciels d'infographie 2D et/ou 3D
 - maîtrise des outils et matériaux de construction en volume

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Les métiers s'exercent dans les structures suivantes - studios d'animation
- unités de production
 - entreprises de prestation de service

Les entreprises concernées peuvent avoir les codes NAF suivants :

- 92.1A : production de films pour la télévision
- 92.1B : production de films institutionnels et publicitaires
- 92.1C : production de films pour le cinéma
- 92.1D : prestataires techniques pour le cinéma et la télévision.

Les assistants réalisateurs travaillent dans des entreprises de 10 à 50 salariés dans le secteur du cinéma d'animation, du jeu vidéo, de la télévision, de l'Internet mais aussi la publicité, la recherche industrielle et scientifique. Ils ont pour un grand nombre d'entre eux le statut d'intermittent du spectacle.

La fabrication d'un film ou d'une série étant souvent éclatée sur différents sites en France, en Europe ou en Asie, les assistants réalisateurs effectuent des déplacements fréquents afin de rencontrer les responsables de studios auxquels ont été confiées des tâches sous-traitées.

Réalisateur, assistant réalisateur

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1304 : Réalisation cinématographique et audiovisuelle

E1205 : Réalisation de contenus multimédias

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Critères de délivrance du titre pour un parcours formation initiale Les évaluations sont composées de :

- Contrôle continu
- Réalisation d'un court-métrage et de stages en entreprise
- Examen final : Soutenance du diplôme devant un jury composé de professionnels des domaines concernés, de responsables et d'enseignants de l'école : présentation du dossier personnel, du dossier projet et du court-métrage réalisé, du mémoire de stage et des réalisations effectuées dans l'entreprise.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION			COMPOSITION DES JURYS
	OUI	NON	
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou	X		Professionnels des domaines concernés (employeurs et salariés) et d'enseignants de l'école (50-50) Le Président du jury est un professionnel

d'étudiant En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Professionnels des domaines concernés (employeurs et salariés) et d'enseignants de l'école (50-50)
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2008	X		Pour les personnes en VAE : Délivrance de la certification totale ou partielle au vu de l'expérience et du portefeuille de preuves, mise en situation devant un jury composé de professionnels de l'animation et d'enseignants de l'école. Durée des composantes acquises : 5 ans

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 28 janvier 2009 publié au Journal Officiel du 7 février 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé Assistant réalisateur de cinéma d'animation avec effet au 7 février 2009, jusqu'au 7 février 2014.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

15 à 18 certifiés par an 192 étudiants accueillis entre septembre 1999 (date d'ouverture) et septembre 2008

58 étudiants en formation pour l'année scolaire 2008-2009 (18 en deuxième année de l'ancien cursus et 40 en première année du cursus sur 3 ans)

emca@angouleme.cci.fr

Autres sources d'information :

Information du secteur de la production d'animation en France www.animation-france.fr

<http://www.angouleme-emca.fr>

Lieu(x) de certification :

Ecole des Métiers du Cinéma d'Animation (EMCA) 1 rue de la Charente
FR16000 ANGOULÊME

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Ecole des Métiers du Cinéma d'Animation 1, rue de la Charente 16000 ANGOULÊME

Historique de la certification :